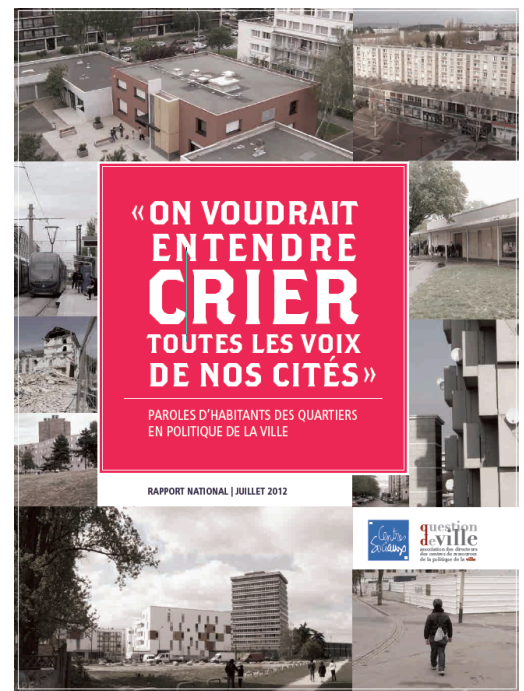


## AU SOMMAIRE

- *Préface de François Lamy, Ministre délégué à la ville*
- *Des citoyens de seconde zone ?  
Relations habitants / institutions : une question de reconnaissance*
- *Un niveau d'équipement et de services indigne de la ville*
- *Encore enclavés, et toujours stigmatisés : une souffrance quotidienne*
- *Jeunesse : des adultes inquiets, désemparés, mais bienveillants*
- *Nuisances, incivilités, insécurité : une réalité multiforme*
- *A qui profite la rénovation urbaine ?*
- *Des lieux de vie auxquels on reste attaché*
- *Le regard des professionnels qui ont accompagné la démarche*



Ce rapport est le fruit d'une rencontre entre deux réseaux : celui des centres sociaux et socioculturels de France, dont 600 d'entre eux sont implantés en territoire de la Politique de la Ville ; et Question de Ville, association des directeurs des centres de ressources pour la politique de la ville.

Il rend compte d'une démarche conduite au cours de l'année 2011 avec des groupes d'habitants de quinze quartiers différents, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans un département d'Outre-Mer. L'objectif était, à partir de rencontres successives, d'élaborer un premier rapport national sur la vie dans les quartiers.

Si les Centres sociaux sont des lieux en très grande proximité avec les territoires et leurs habitants, les Centres de ressources sont au cœur des réflexions sur les questions urbaines et sociales. En s'associant, nous avons souhaité mettre en commun nos savoir-faire au service du développement social urbain.

Nos deux réseaux défendent une même conception fondée sur une place plus grande laissée aux initiatives des habitants et à celles des associations. Ce rapport est donc une forme d'expression citoyenne, pouvant contribuer au débat indispensable sur l'avenir de ces « morceaux de ville ».

.....

### **Bon de commande à retourner par fax, mail ou courrier**

Nom / Prénom .....

Fonction / organisme .....

Adresse .....

Code / ville .....

Tél ..... E-mail .....

Quantité	Prix unitaire	Frais de port	TOTAL
	..... x 12 €	..... x 3 €	